

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2007017

Signataire : ED/NP

OBJET : Modification de la formule de révision des droits de place. Avenant n° 7 à la délégation de service public du marché du Vivier/Jaurès

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le traité d'affermage des marchés communaux signé le 28 février 1992,

Vu l'évolution de la formule paramétrique permettant la révision des droits de place

Vu l'avis de la commission des marchés du 6 février 2007,

Vu l'accord du concessionnaire des marchés du 9 février 2007,

Sur avis favorable de la commission des services publics locaux.

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le projet d'avenant n°7 à la délégation de service public du marché du Vivier/Jaurès relatif à la modification de la formule paramétrique de révision des droits de place des marchés communaux et autorise le Maire à la signer.

Le Maire